

620

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 620 7 janvier 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

De Dunant à Jolles

Ceux qui doutent de l'efficacité de la participation socialiste au Conseil fédéral imaginent que l'accord unanime finit toujours par se faire au sein du collège gouvernemental. Nos sept Sages se connaîtraient si bien, à force de se pratiquer, qu'ils sauraient exactement mesurer leurs projets respectifs en fonction de la capacité d'acceptation de leurs collègues.

Cette présomption, qui ressemble fort à un procès d'intention, demeure évidemment invérifiable en raison du secret des débats dont seuls le chancelier et ses adjoints sont témoins. Mais la mécanique du marketing intra-gouvernemental a aussi ses panes.

Ainsi le 25 novembre dernier, un projet, et pas des moindres puisqu'il portait sur un demi-milliard de francs, retournait à son expéditeur, quand même devenu président de la Confédération pour l'année en cours.

Il s'agissait d'un projet d'arrêté sur l'aide économique, concocté par l'Office des affaires économiques extérieures (OFAEE, anciennement Division du Commerce), dirigé pour deux bonnes années encore par l'élégant secrétaire d'Etat Paul Jolles. Ce projet devrait donner au Conseil fédéral la compétence d'accorder d'une part des bonifications d'intérêts et très éventuellement des crédits de 100 millions au plus, et d'autre part des garanties de capital et d'intérêt pour des crédits ouverts à des pays tiers par des créanciers suisses, pour un montant de 400 millions (ou davantage si la tranche de 100 millions n'est pas épuisée dans le délai prévu de trois ans).

En clair, la Confédération voudrait avoir les

moyens légaux et financiers de venir en aide aux pays gravement endettés, notamment par suite d'efforts d'industrialisation dépassant leur capacité d'expansion.

Concrètement, on pense à des pays relativement avancés sur la voie du développement, tels que le Brésil (60 milliards de dollars de dette extérieure) ou la Corée du Sud (22 milliards), ou bien aux pays de l'Est en difficultés croissantes, Pologne en tête évidemment (27 milliards, soit environ 800 dollars par habitant!).

Tout cela paraît fort beau et généreux; la Suisse aurait-elle trouvé en Jolles son Dunant financier? Pas si simple! Les crédits seront liés à des exportations de biens et de services d'origine suisse, et la garantie fonctionnera pour un crédit destiné au financement de telles exportations.

Voilà qui limite singulièrement les derniers risques courus par les entreprises et les banques suisses, déjà au bénéfice de la GRE (Garantie contre les risques à l'exportation, cf. DP 561). Assez piquant de constater que les plus fanatiques partisans de la liberté du commerce et de l'industrie et les plus chaleureux supporters du slogan «moins d'Etat» se retrouvent pour réclamer l'intervention des pouvoirs — et des moyens — publics, chargés derechef d'assumer par avance les risques inhérents aux beaux métiers d'entrepreneur et de banquier. Le paradoxe était d'ailleurs apparu à la «NZZ» elle-même, qui déculpabilisait en précisant que les syndicats rejoignaient les autres grandes organisations économiques, les constructeurs de machine et les banquiers pour appeler de leurs vœux le nouvel «instrument de financement» envisagé par l'OFAEE¹.

Pour prévenir les éventuelles résistances, cet office avait eu la prudence d'associer les services intéres-

SUITE ET FIN AU VERSO

De Dunant à Jolles

sés des Départements des affaires étrangères et des finances à la préparation de l'arrêté sur l'aide économique. Las, le projet du groupe de travail inter-départemental n'a pourtant pas passé la rampe gouvernementale, après avoir laborieusement requis l'adhésion des organisations concernées et la signature de toutes les banques participant au financement du commerce international.

Inutile d'escompter l'abandon du projet par ses promoteurs convaincus. Ils reviendront à la charge, au premier printemps selon toute vraisemblance. Les Chambres recevront alors un «Mes-

sage» qui leur demandera, comme ça, cinq cents millions d'un coup. Conformément à la loi de Parkinson, elles devraient discuter moins longtemps que pour les 35 millions à la Turquie.

A moins que, voyant une fois de plus un champ de compétence lui échapper, le Parlement livre d'avantage qu'un baroud d'honneur, et fasse un examen en règle d'un projet qui mélange la promotion des exportations et l'aide économique avec garantie étatique, dans la grande tradition de l'égoïsme présentable et de la générosité calculée.

¹ A noter que si la «NZZ» (du 9 septembre 1981) se réjouissait d'établir une complicité objective entre les syndicats et les producteurs-employeurs, c'est bel et bien à l'Union syndicale suisse, et plus précisément à son secrétaire central Beat Kappeler, que l'on doit l'analyse la plus lucidement critique du projet d'arrêté sur l'aide économique (cf. Correspondance syndicale suisse du 10 septembre 1981).

COURRIER

La Sdes persiste et signe

A notre courrier de fin d'année, cette lettre émanant de la direction de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes) à Genève.

Votre numéro 619 fait allusion à l'une de nos publications sous le titre «intoxication patronale». Cet article et les chiffres qui y sont présentés provoquent au moins deux remarques de ma part.

1) Il n'est pas nécessaire de reproduire, dans une publication romande, la version allemande du graphique relatif aux rémunérations du personnel fédéral, alors que ce matériel existe en français. Il vous arrive assez souvent de prendre nos publications françaises à partie pour ne pas ignorer que notre société possède un siège à Genève qui est prêt à fournir aux intéressés des informations en fran-

çais sur l'évolution et la structure de nombreux facteurs de l'économie nationale.

2) Quant au fond, on peut présenter les chiffres comme on l'entend; il n'en reste pas moins que, en dix ans, la hausse de la charge salariale moyenne de la Confédération par fonctionnaire a été plus rapide que la hausse des prix. Cette réalité est parfaitement mise en évidence par notre graphique. On ne saurait en aucun cas parler à son sujet d'intoxication. Je récusé absolument ce terme.

L'augmentation réelle des salaires du personnel fédéral a bel et bien atteint quelque 15% en dix ans; dès 1982, elle sera de 18%. Il est vrai que cette augmentation se fait par paliers, en raison des décisions correspondantes qui doivent être prises par le Parlement. Il peut donc arriver que, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les salaires fédéraux enregistrent d'une année à l'autre des fluctuations irrégulières. Mais la tendance est irréfutable dans la durée.

Je persiste à penser que le personnel fédéral est

«dans l'ensemble fort bien loti». Ce que me confirme d'ailleurs des données comparées en matière de prévoyance-vieillesse, de vacances et autres conditions de travail. De nombreuses branches de l'économie privée ont de la peine à offrir des prestations équivalentes à leur personnel, ne serait-ce que dans le domaine de la garantie de l'emploi. Si des entreprises privées enregistraient des déficits correspondant à ceux de la Confédération, non seulement elles ne pourraient améliorer les salaires réels de leur personnel, mais elles seraient contraintes de ne pas compenser intégralement la hausse des prix, voire de licencier une partie de leurs travailleurs.

Cette réalité est vécue par un nombre non négligeable de salariés dans ce pays, même si ce nombre reste heureusement sans comparaison avec celui des pays voisins.

Gilbert Coutau

Navrés de n'avoir pas suivi dans leur version française les travaux de la Sdes au chapitre des salaires du personnel fédéral! Il est vrai que, pôle zurichois oblige, nos lectures de politique et de propagande économique se font de plus en plus en allemand. Mais qu'on ne voie pas ici un parti pris linguistique: nous tentons seulement de décrypter au plus court les informations de tous bords, avec des moyens qui ne sont malheureusement pas ceux des groupements patronaux.

Sur le fond, nous campons sur nos positions: la manœuvre d'intoxication est manifeste; nous avons donné en détails dans le dernier numéro de DP les calculs qui permettent de rectifier le tir. Il ne s'agit pas ici de simples divergences sur la présentation des chiffres.

Pour le reste, l'avant-dernier paragraphe de la démonstration de M. Gilbert Coutau nous laisse perplexes, pour ne pas dire davantage; et en particulier cet amalgame entre les comptes de la Confédération et ceux des entreprises privées. C'est non seulement faire bon compte des caractéristiques du service public, mais aussi confondre gravement les genres: que l'on sache, le profit n'est pas la finalité

prioritaire des services de la Confédération (mis à part la Régie fédérale des alcools et dans une certaine mesure les PTT, obligés par leur charte, à une «gestion industrielle»), comme il peut l'être dans le secteur privé. (Réd.)

REÇU ET LU

Horlogerie: les astres sont défavorables

Le passage d'une année à l'autre a été, comme à l'accoutumée, l'occasion d'une débauche de prévisions et de prédictions pour les douze mois qui s'annoncent: des astrologues aux distingués spécialistes es politique économique, chacun y est allé de son discours plus ou moins péremptoire.

Le dernier «Bulletin» du Crédit Suisse (décembre) était précisément consacré à ce genre d'exercice. L'économie suisse, branche par branche de 1981 à 1982. Au chapitre horloger, qu'on aurait pu imaginer farci de points d'interrogation, tant au fil des années les «restructurations» et autres opérations de dégraissage semblent tomber brusquement d'un au-delà conjoncturel changeant et imprévisible, au chapitre horloger donc, une démonstration nette et sans bavure: la conjoncture sera «médiocre». On le sait et on l'annonce. Sous la plume autorisée du directeur général de la Fédération horlogère suisse, René Retornaz.

On sait même le pourquoi des choses: les fluctuations monétaires à court terme rendent la conclusion des affaires plus difficiles, et d'une; «un chômeur consacre son indemnité à des dépenses incompressibles; les achats de montres attendront», et de deux; le protectionnisme avoué ou larvé rend l'accès aux marchés nationaux «plus difficile», et de trois. Et voici pourquoi les travailleurs horlogers subiront encore la pression d'une «mauvaise année». Pour le reste, on attendra la Foire de Bâle, au printemps prochain, pour saisir l'ampleur du mal.

1982: le monde horloger aux prises avec des contingences économique-politiques qui le dépassent. Voici qui épargne à bon compte au patronat même la plus petite ébauche d'autocritique: on appellera au contraire à une plus grande «productivité», dont les travailleurs ont seuls la clef, pour répondre aux défis extrêmes-orientaux et autres; et si ce remède traditionnel ne donne pas les résultats escomptés, il faudra bien se résigner à licencier encore.

Et si les responsabilités étaient aussi ailleurs? René Retornaz n'a-t-il pas oublié au nombre des causes de la médiocre conjoncture annoncée, la responsabilité de patrons englués dans leurs structures de profits, parfois incapables d'assumer leurs responsabilités dans un climat économique mouvementé?

Sous le titre «La fatalité a bon dos», «La lutte syndicale», organe de la FTMH, met le doigt sur cette composante de la «crise»: «(...) Les patrons horlogers — aussi ceux de l'Asuag et de la Société suisse pour l'industrie horlogère, Ssih — paraissent être restés congénitalement imprévoyants. Avant de produire, il vaudrait mieux se demander ce qu'on peut vendre; il faudrait connaître ce que souhaite la clientèle. De si viles préoccupations mercantiles ne doivent cependant pas avoir leur place dans les hautes sphères des fabricants horlogers. Pourquoi diable les gens n'achèteraient-ils pas ce qu'ils produisent?» (J.-P. G., 28.12.1981).

FINS D'ANNÉE

— En fin d'année, la volée de livraisons de périodiques qui «bouclent» leur dernier numéro fin décembre, au risque de se perdre dans les tourbillons des fêtes.

Avez-vous noté par exemple:

La livraison de décembre de «Volk + Recht», organe des juristes démocrates de Suisse (c.p. 1308, 4001 Bâle), principalement consacrée à une redéfinition de la profession d'avocat: «(...) L'un des objectifs pourrait être l'élaboration d'un code

de déontologie «alternatif», destiné aux avocats qui ne se préoccupent pas en première ligne d'exercer sans entraves une profession libérale et bien rémunérée, mais qui agissent en fonction de principes découlant d'une certaine vision de la réalité sociale; vision axée avant tout sur les intérêts des justiciables et ne pouvant être suspecte dès lors de tendre principalement à la défense des privilèges de la profession.»

Le dernier numéro du périodique du WWF Suisse, «Nouvelles Panda» (c.p. 172, 1213 Petit Lancy 2), avec deux pages spécialement d'actualité et consacrées au tourisme de montagne. Pour une politique différente du tourisme (René Longet).

Le numéro de nov.-déc. du «journal antinucléaire et de contre-information énergétique», «L'Anicroche» (Leschot 1, 1205 Genève) avec un dossier-lexique des enjeux du mouvement pacifiste.

Et enfin, en avance sur son temps comme il se doit puisque livrant déjà le numéro 1/1982, la publication bimestrielle de l'Association suisse des transports (Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) dont le sommaire compte notamment deux pages consacrées à la Transjurane.

GLANURES HELVÉTIQUES

Au cas où vous auriez la bonne idée de visiter l'exposition du Musée d'Histoire de Berne organisée pour célébrer la mémoire du socialiste Robert Grimm, de l'agriculteur Rodolphe Minger et pour exposer la voie suisse de la démocratie sociale, ne manquez pas de vous pencher sur la pièce 225 de la partie consacrée à Robert Grimm. Il s'agit du dossier du Ministère public de la Confédération alimenté de 1905 à 1936 sur l'affreux agitateur. Il est conservé aux archives fédérales et reste sous verre à l'exposition. Pour apprécier, n'oubliez pas que Robert Grimm était conseiller national depuis 1911, municipal permanent bernois depuis 1918, président du Grand Conseil bernois en 1922/1923 et qu'il est devenu conseiller d'Etat bernois deux ans seulement après la clôture du dossier présenté!

FRIBOURG

Un notable au petit matin

Il était cinq heures, ce matin-là de fin décembre 1981, et ce n'était pas Paris qui s'éveillait, mais le futur conseiller d'Etat fribourgeois Edouard Gremaud. Et devant lui, une page blanche, avec la perspective de livrer une dernière fois ses pensées intimes aux paysannes et paysans fribourgeois lecteurs de l'«Agri Journal — Journal agricole et social», édité par l'Union des paysans fribourgeois. Derniers «libres propos» mélancoliques, états d'âme, un genre pas trop aisé. Finalement pourtant, Edouard Gremaud n'est pas mécontent de lui à l'heure du bilan intermédiaire: il a travaillé plus que son compte et le fait savoir; et somme toute, comme il le note, «gouverner» pour gouver-

ner, du bétail aux administrés, la tâche se complique mais reste familière. On n'est jamais mieux servi que par soi-même: l'ancien secrétaire de l'Union des paysans fribourgeois prend congé du rédacteur de l'«Agri Journal», et le rédacteur évoque à l'avance les capacités du futur (ancien) homme d'Etat: trois fois Edouard Gremaud en un billet d'une septantaine de lignes. Pas si mal pour un au revoir! Au passage, sans avoir l'air d'y toucher, le bon sens redoutable du notable qui a réussi: «(...) Dire que des gens bien intentionnés luttent pour réduire la durée du travail de l'homme! Et moi, je constate que mes heures de loisirs sont allées en diminuant tout au long de ma carrière professionnelle. Je ne m'en porte pas plus mal après tout. Et quand on aime ce que l'on fait, le travail devient aussi un loisir.» La collégialité ne sera pas douce aux deux conseillers d'Etat socialistes.

LAUSANNE

Les trésors du conservateur

Extraordinaire enrichissement des après-midi et des soirées lausannoises avec le pari des animateurs de la Cinémathèque suisse, tout récemment installée dans ses meubles du Casino de Montbenon rénové: trois séances de cinéma par jour — 15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30 — tous les jours sauf le dimanche, et des programmes tels qu'on pouvait en rêver en entendant parler des richesses accumulées depuis des années par Freddy Buache. Désormais, les cinéphiles n'auront aucune excuse: une des lacunes culturelles les plus cruelles de Suisse romande est en voie d'être comblée. Espérons, en prime, que le circuit cinématographique traditionnel verra dans cette initiative remarquable l'occasion d'une saine émulation. Au menu de janvier, un somptueux hommage à Abel Gance (onze films, y compris les «Napoléon» de 1925-1927 et 1934),

«Regards» sur le cinéaste français Pierre Chenal, quatre films de G. W. Pabst et la reprise d'œuvres de Claude Autant-Lara. N'en jetez plus. Il est possible de se «programmer» à l'avance en consultant la brochure-programme explicative (et illustrée!), publiée mensuellement par la Cinémathèque suisse (adresse utile: Montbenon 6, 1003 Lausanne).

GENÈVE

L'armistice du travail

Dans l'industrie genevoise des machines, comme dans d'autres secteurs, la conjoncture était très favorable jusqu'à l'été de l'année dernière. Et brusquement, elle a changé, sans le moindre signe avant-coureur. Les Ateliers des Charmilles, dernière grande entreprise indépendante, de ce fait la

plus dynamique, est allée jusqu'à introduire le chômage partiel.

Et voici venu le temps des règlements de comptes.

A Lucifer, filiale de la multinationale Sperry Rand spécialisée dans la fabrication de valves électromagnétiques, des rumeurs de licenciements couraient depuis l'automne. En quelque sorte, le terrain était préparé pour le jour où on devait apprendre qu'un militant FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux) avait reçu son congé. Ce frontalier ne quittait pas l'atelier pour dîner et, pour s'épargner un double déplacement, demandait à des collègues de pointer à sa place. Ceci au vu et au su de chacun. Tous les prétextes étaient bons pour «justifier un licenciement...».

LA VENGEANCE EST UN PLAT...

Au-delà de ce coup patronal monté de toutes pièces, un contentieux qui ne datait pas d'hier. En fait, la direction mettait le point final à un conflit qui l'opposait à un militant syndical particulièrement actif, un de ceux qui avaient lancé le mouvement contre les licenciements en 1975, il y a plus de cinq ans. Dans l'intervalle l'enthousiasme était un peu tombé et si l'action syndicale se maintenait, d'autres travailleurs, plus prudents, plus diplomates aussi, avaient été élus à la commission d'entreprise: la direction éliminait alors sans prendre beaucoup de risques celui qui ne bénéficiait plus d'un statut protégé.

A l'heure des règlements de comptes, Lucifer n'est qu'un cas parmi d'autres. Dans une autre multinationale, américaine celle-là, mais ayant également son siège à Zurich, un militant de l'action syndicale est congédié après trente ans de «bons et loyaux services», pour... comportement et rendement insuffisants!

L'affaire de l'entreprise Gay, au sujet de laquelle le Tribunal fédéral vient de rendre un arrêt, est encore plus significative.

Dans cette fabrique de bracelets où le patron musclé n'a pas signé la convention horlogère, deux militants syndicaux, l'un militant à la FTMH (Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie), l'autre à la FCOM, apprennent leur licenciement en introduction à l'entretien qu'ils ont sollicité auprès de la direction pour présenter les demandes de leurs collègues, entretien auquel ils se sont rendus accompagnés d'un secrétaire syndical. Recours devant le tribunal des prud'hommes, puis devant le Tribunal fédéral. Sans succès.

DÉSARMÉS

Sur le plan légal, faut-il rappeler que le travailleur suisse est aujourd'hui complètement désarmé devant une décision de licenciement¹? Dans des secteurs plus actifs de l'action syndicale, tels l'industrie des machines ou l'horlogerie, les conventions collectives prévoient la protection des représentants ouvriers, qu'ils appartiennent à la commission d'entreprise (machines) ou soient hommes de confiance syndicaux (horlogerie). Mais là aussi, en fin de comptes, cette protection est aléatoire. Voyez la jolie phrase du texte officiel: «(...) Si, en raison de la représentation des intérêts du personnel, des divergences rendant une collaboration future impossible se produisent entre l'employeur et la commission d'entreprise ou des membres de celle-ci, l'employeur doit, avant d'envisager des mesures éventuelles, prendre contact avec la commission et informer l'association patronale.»

LES NOUVEAUX MAÎTRES

Bien entendu, il fut un temps où, même sur des bases aussi fragiles, un degré élevé de militance et de conscience syndicales permettait l'instauration d'un rapport de forces pas trop désavantageux pour les travailleurs. Les grandes entreprises de l'industrie des machines étaient de véritables forteresses ouvrières à l'intérieur desquelles les problèmes du personnel se négociaient obligatoirement

avec la «commission» (il faut noter que l'arrivée des travailleurs italiens animés par le PCI n'avait que peu modifié cet état de fait). Mais ce climat ne fut guère apprécié par les nouveaux maîtres, ceux qui s'étaient progressivement portés acquéreurs des entreprises à partir des places fortes financières d'outre-Sarine. Aujourd'hui, il reste encore quelque chose, malgré tout, de cette capacité de mobilisation dans ces usines-là. Mais ailleurs? Les incidents décrits plus haut illustrent la situation des travailleurs dans des maisons plus importantes ou ce qui pourrait se passer si quelque imprudent voulait se lancer dans une action syndicale digne de ce nom.

Le travailleur suisse occupe aujourd'hui une position d'une fragilité exceptionnelle: son droit fondamental, le droit au travail dans l'entreprise où il se trouve et où il fournit un travail apprécié disparaît si son patron en décide ainsi (nous ne parlons pas ici des licenciements pour «raisons économiques»). L'action collective, on l'a vu, serait un moyen de pallier l'absence d'un droit solidement ancré dans les textes; mais le travailleur qui, dans une entreprise, veut sensibiliser ses camarades à la

défense de leurs droits élémentaires paie rapidement le prix fort pour cette initiative. Cercle vicieux. De fait, la majorité des Suisses sont tenus aujourd'hui dans un état de dépendance impressionnant vis-à-vis de leurs patrons, état dont les conséquences devraient être soigneusement étudiées: on n'infantilise pas impunément toute une génération de travailleurs.

UNE ÉTAPE DÉCISIVE

L'autogestion dont on parle à tort et à travers pourrait être, en un premier temps, la clef d'un système où les salariés gagneraient une certaine autonomie dans les rapports de travail, principalement lorsque les divergences apparaissent. Premier cap à doubler: le vote sur l'initiative des syndicats chrétiens visant à protéger les travailleurs en cas de licenciements. L'étape s'annonce décisive.

¹ La FCOM a publié un dossier exhaustif sur le sujet, dossier que nous avons souvent cité dans ces colonnes, de même que les travaux des juristes progressistes sur la même matière (l'opuscule de la FCOM date de mars 1980).

ÉNERGIE

La houille blanche et les rouges

Il fallait y penser: voici l'anticommunisme (primaire) appelé à la rescousse des programmes nucléaires helvétiques. Le commerce, tant qu'on veut, mais pas l'atome! C'est le landammann du canton de Saint-Gall qui y a pensé le premier, M. Willi Geiger, par ailleurs président du conseil d'administration des Forces motrices du Nord-Est de la Suisse SA. Et naturellement, l'Association suisse pour l'énergie atomique (Aspea) n'a rien de plus pressé que de faire écho (dans son dernier «flash nucléaire — raccourci de faits et d'opinions

alimentant le débat nucléaire») à cette fière diatribe patriotico-énergétique. Nous citons, pour l'édification des foules: «Nous ne pouvons pas compter sur l'étranger, étant donné que les difficultés qui y règnent sont parfois encore plus grandes que chez nous. Quant à l'idée de chercher le salut dans une alliance avec les pays de l'Est en matière d'électricité, cela me semble une erreur très grave. Je sais que de tels plans sont à l'étude actuellement, surtout en Autriche; mais il existe également en Suisse des milieux qui seraient semble-t-il assez enclins à s'embarquer dans une opération d'achat de courant à l'Union soviétique. Il s'agit de sonner l'alarme avec la plus grande urgence devant une telle éventualité.» Et vive l'uranium suisse.

Tréfonds jurassien

Après nous avoir livré des romances rurales en sur-nombre, les Editions Mon Village nous donnent un roman policier jurassien. Avec la forte teinture socio-politique que ne pouvait s'empêcher d'y mettre le héros, journaliste neuchâtelois travaillant à Paris, tout comme l'auteur, Louis-Albert Zbinden, correspondant de la Radio romande et chroniqueur écouté du samedi matin.¹

Les géographes appellent emposieux ces «petits abîmes de tourbe aux lèvres de sphaigne où disparaissent les eaux». Dans son langage toujours précis et souvent recherché, Zbinden note que «ces trappes et ces occultations illustrent assez bien les façons d'un peuple, lui aussi épongeur, qui montre son bois mais cache son linge».

Merveilleux raccourci, qui renvoie de la nature aux

gens qui l'habitent, et de leur symbiose à la mort de Marvier, promptement qualifiée d'accidentelle de crainte d'avoir à nommer un crime, avec tout son inévitable réseau de motivations croisées, de suspensions détestables, d'aveux et de mensonges, bref avec toutes ces «histoires» dont personne ne veut. «Tenue dans la discipline par la rigueur du climat et du fond protestant», la population jurassienne met l'ordre avant la justice. Le fait qu'elle ne soit pas seule à poser cette priorité ne la rend pas morale pour autant. Aussi bien, dans l'emposieu, l'eau ne se perd que passagèrement. Le journaliste-enquêteur parvient donc à élucider le mystère de la mort de Marvier. Mais comment faire savoir la vérité sans compromettre l'auteur d'une vengeance légitime?

Y. J.

¹ Louis-Albert Zbinden: *L'emposieu*. Vulliens, 1981, 252 p.

PROGRÈS

La grande bouffe d'insecticides

Chaque année, plus de quatre milliards de livres d'insecticides sont commercialisés dans le monde, soit environ une livre par habitant du globe.

Bon appétit!

Il faut vraiment en avoir, de l'appétit, quand on sait que ces insecticides, après avoir, dans certains cas, rendus malades les ouvriers américains qui les fabriquent, sont exportés massivement vers le tiers monde (les marchés occidentaux sont bientôt saturés), où ils sont utilisés, souvent sans aucun contrôle et en quantités massives. Il arrive qu'on en asperge par avion, non seulement les cultures, mais également les ouvriers agricoles, leurs pauvres bicoques, leurs familles, leur eau potable. Il n'est donc pas surprenant que d'après l'OMS, chaque

minute, une personne dans le tiers monde tombe victime d'un empoisonnement — parfois mortel — aux insecticides.

Inutile de dire que ces insecticides nous reviennent dans les produits tropicaux et la viande en provenance du tiers monde que nous consommons.

Et c'est là qu'il s'agit vraiment d'avoir bon appétit. Aux Etats-Unis par exemple, dix pour cent de la nourriture importée est officiellement classée comme contaminée.

Toutes les importations de viande de bœuf en provenance du Mexique, d'El Salvador, du Guatemala ont été interdites par l'USDA (département de l'agriculture américain) parce que considérées comme trop contaminées par des insecticides. Aspergerait-on ces pauvres bœufs d'insecticides? Pas tout à fait... mais presque. L'usage massif qu'on en fait dans les champs à côté de ceux où pâit le bétail a quelques «petites» retombées sur les pâturages.

Près de cinquante pour cent des grains de café vert importés aux Etats-Unis (de très loin le premier importateur mondial) contiennent des niveaux d'insecticides bannis aux Etats-Unis (depuis des traces jusqu'à des taux illégaux).

Et voilà le cercle de poison bouclé!

Le *Cercle de Poison* (*Circle of Poison*, en anglais), ouvrage des Américains David Weir et Mark Shapiro, un livre récent aussi dense et percutant que sa taille est modeste (moins de 100 pages), publié par une remarquable organisation américaine spécialisée dans l'information du public sur les problèmes de développement, l'Institute for Food and Development Policy de San Francisco¹.

Cet ouvrage souligne qu'il existe bel et bien une solidarité entre consommateurs aisés des pays industriels et ouvriers agricoles exploités du tiers monde, qui sont finalement les deux victimes des mêmes mécanismes visant le profit à court terme avant toute autre chose.

Quelques points de repère importants fixés par Weir et Shapiro.

Aux Etats-Unis, 14 000 paysans et ouvriers agricoles sont chaque année victimes d'empoisonnements aux insecticides. Certains, interdits aux Etats-Unis, sont néanmoins exportés vers le tiers monde où la législation sur le contrôle de ces produits est pratiquement inexistante. Une compagnie, Hooker, après avoir découvert par des tests en laboratoire sur des souris qu'un de leurs produits causait des tumeurs, tuait des fœtus et avait d'autres effets tératogènes graves, même absorbé en quantités infinitésimales, le retira elle-même du marché américain, tout en précisant qu'il n'était pas question de cesser les exportations de ce produit vers le tiers monde. Des compagnies suisses, comme Ciba-Geigy, participent, selon les auteurs, à l'exportation de produits insecticides dangereux vers le tiers monde.

Certains de ces produits sont fort dangereux,

comme le Parathion, qui est à l'origine du 80% des empoisonnements par insecticide en Amérique latine. Inventé à l'origine pour la guerre chimique par les savants nazis, sa composition d'origine fut légèrement modifiée, mais il n'en demeure pas moins soixante fois plus puissant que le DDT. Malgré cela, l'efficacité à long terme de ces produits est plus que douteuse. Selon la FAO, le nombre d'insectes résistant à ces produits a doublé en l'espace de douze ans, passant de 182 en 1965 à 364 en 1977. C'est un jeu dangereux où l'homme est d'avance perdant, à cause du cycle génétique extrêmement court des insectes qui leur permet de développer très rapidement une résistance à ces produits.

VIA LA SUISSE

Pour tourner la législation de certains pays occidentaux interdisant la fabrication de certains insecticides dangereux, les entreprises intéressées en fabriquent les composantes de base qu'elles exportent vers le tiers monde où elles sont mélangées dans des «pseudo-usines» (appelées en anglais «formulation plants») pour obtenir le produit fini désiré. De là, elles sont réexportées sans entraves vers de nombreux autres pays du tiers monde. Pour éviter certains contrôles gouvernementaux américains sur l'exportation d'insecticides dangereux, certains fabricants les exportent vers le tiers monde... via la Suisse. Quel petit pays bien pratique, et non seulement pour contourner les embargos contre la Rhodésie, accueillir les capitaux en fuite...

Weir et Shapiro terminent leur démonstration par la description d'une autre pratique extrêmement grave pour l'avenir même de l'alimentation de la planète, révélée il y a quelques années par le chercheur canadien Pat Mooney, à savoir le brevetage des semis. De grandes multinationales (parmi les-

quelles on retrouve, une fois de plus, Ciba-Geigy, et aussi Sulzer), profitant d'une législation aberrante permettant le brevetage des semis, contrôlent de plus en plus le marché mondial de ces derniers. Peu importe que 90% des semis dans le monde soient le résultat de millions d'années de sélection naturelle, 9,1% le produit du patient labeur de générations de cultivateurs depuis le néolithique, et 0,9% seulement le fruit de recherches agronomiques récentes. D'ici 1991, les trois quarts des types de légumes existant actuellement en Europe auront disparu, selon la FAO, et d'ici l'an 2000 les deux tiers du marché de semis de céréales du tiers monde seront aux mains de quelques multinationales. Et les auteurs de conclure: «Maintenant que les compagnies chimiques sont entrées dans le marché des semis, elles sont dans la position économique enviable consistant à aggraver les problèmes (en produisant des semis brevetés moins résistants aux insectes, nécessitant des insecticides qu'elles seules fabriquent, Réd.) pour lesquels elles offrent leur cure (chimique).»

Mais loin de conclure sur une note pessimiste, le livre se termine par une série de suggestions concrètes des actions à entreprendre tant par les individus que par les groupes.

SOLIDARITÉ ET POLLUTION

Cet ouvrage soulève des questions fondamentales pour les consommateurs et citoyens suisses. Quels contrôles sont exercés en Suisse sur les produits agricoles importés de l'étranger concernant leur teneur en insecticides? Existe-t-il une législation permettant d'interdire l'importation de produits excessivement «pollués» aux insecticides? Si oui, sur quelle base sont déterminés les «seuils» de contamination autorisée/interdite? Pour ne citer que quelques points d'interrogation fondamentaux. Voilà donc un domaine d'action prioritaire, non seulement pour les associations de consommateurs, mais aussi pour les grands importateurs

comme Migros ou la Coop qui auront à cœur de prouver concrètement que les intérêts du public passent pour eux avant le chiffre d'affaires. Bon appétit?

Si vraiment nous le désirons, sans arrière-pensée, il s'agit de se mettre au travail, et rapidement.

Pierre Pradervand.

¹ On peut obtenir le livre pour 4.50 dollars US à l'adresse suivante: Institute for Food and Development Policy, 2588, Mission Street, San Francisco, California 94110. Ajouter 50 cents US pour envoi par avion.

FRONTIÈRES

Pour un vade-mecum du migrant

L'Organisation d'études de développement et d'aménagement de l'Alsace (OEDA) vient de publier un fascicule¹ qui rendra service aux frontaliers de la région migrant quotidiennement vers l'Allemagne ou la Suisse.

Trois chapitres: Droit du travail et situation fiscale, Protection sociale (assurance-maladie, accidents du travail, invalidité, maternité, allocations familiales, retraite), Protection sociale (chômage). Et en annexe, la liste des communes de la région frontalière et des adresses utiles.

Il est possible que des juristes suisses trouveraient quelques indications à préciser ou à compléter. L'essentiel est que les travailleurs alsaciens disposent d'une bonne base de connaissance de leurs droits.

Existe-t-il des équivalents pour les autres régions de notre pays, en particulier aux frontières ouest et sud? Sinon, le premier pas est fait et il ne reste plus qu'à publier l'addendum nécessaire. **C. F. P.**

¹ «Guide juridique du travailleur frontalier». Adresse: Etablissement public régional Mission régionale d'Alsace, place de la République 5, F-67000 Strasbourg (environ 10 fr. fr.).

Vie et mort des langues

M. Paul Burnet conclut son commentaire du «Dictionnaire du patois vaudois», récemment paru, par le souhait qu'il soit suivi d'un volume groupant les travaux patois présentés ces dernières années. Et d'ajouter: «Ce sera, pour le langage de nos pères, le chant du cygne, le bouquet final, le dernier adieu.»

Ce «dernier adieu», pour rester dans ce ton pessimiste, date de 1892 pour les patois neuchâtelois. C'est le moment où la Société cantonale d'histoire décide en effet de publier un recueil de dictons et morceaux en prose et en vers. Il paraît en 1894 à l'Imprimerie Wolfrath sous le titre «Le patois neuchâtelois». A l'heure où la presse fait quelques titres sur les difficultés du romanche, il est intéressant de constater que le volume auquel nous faisons allusion contient des passages consacrés à la langue de la Rhétie, considérée alors comme un modèle parce que ceux qui la parlent cherchent à la conserver! Voir en particulier un article d'Oscar Huguenin intitulé «Dja bin avesî». Ecrit en patois de La Sagne, il est heureusement traduit en français. Sa conclusion: «Cette langue... vaut bien les grognements des ours de Berne! Ah! braves gens des Liges, vous avez raison de vous liguier pour la conserver mieux que nous n'avons pu garder la nôtre!»

LETTRES DE NOBLESSE

Le romanche est aujourd'hui menacé et on cherche les moyens de prolonger ce qui est peut-être son agonie. Paradoxe: c'est le temps aussi d'une autre évolution, peut-être irréversible, vers la transformation des dialectes alémaniques de notre pays en une véritable langue autonome...

Ce qui n'était, au début du siècle, qu'un moyen de communication verbale réservé de préférence au «petit peuple», alors que la «bonne» société parlait plus volontiers la langue du «grand canton», acquiert rapidement ses lettres de noblesse. Actuellement, tout le monde s'exprime partout en «suisse allemand», des jeunes révoltés aux dirigeants bien-pensants, à l'église, dans les moyens de communication électroniques et même à l'école ou à l'Université. La publicité n'hésite pas à l'utiliser pour faire passer ses messages. Le niveau des publications imprimées, des productions théâtrales et d'autres formes de communication s'élève continuellement.

RAMUZ EN BERNDÜTSCH

Pour ne citer que quelques exemples. Les élèves des classes supérieures du canton de Berne disposent d'un manuel intitulé «Berndütsch» qui contient des textes de plusieurs dizaines d'auteurs, y com-

pris des textes de C.-F. Ramuz traduits par Hans Ueli Schwaar. Un dictionnaire du dialecte bernois de la région centrale située entre Berthoud-Lyss et Thoune a paru il y a peu d'années et son succès a été tel qu'une réédition plus complète est sur le point de paraître. Autre exemple, la Banque Cantonale Zurichoise a publié pour sa clientèle une brochure sur l'allemand de ce canton, le «Zürütütsch». Et pour que les banquiers s'y mettent...

Charles-Albert Cingria préférerait le dialecte bernois au hollandais. Or, le néerlandais est une langue qui a conquis son autonomie en partant du tronc germanique. Le temps n'est donc peut-être pas très éloigné où la langue parlée entre la Sarine et le Rhin sera si différente de la langue allemande qu'elle sera devenue une langue nationale autonome. A ce moment le réflexe du hérisson pourra jouer encore mieux surtout si les lois sur le droit d'auteur font obstacle à une plus large diffusion des émissions télévisées étrangères.

Glissements progressifs

Trente ans, c'est la durée minimale pour que les grands mouvements linguistiques, naturellement lents, aient des conséquences perceptibles. (Jacques Cellard in «Le Monde Dimanche», 18 octobre 1981.)

* * *

Dans un livre sur le développement de nouvelles langues culturelles germaniques depuis 1800, l'auteur allemand Heinz Kloss, cité par la «Neue Zürcher Zeitung», constate que ce qui manque au «Schweizerdeutsch» pour être une langue, ce sont des publications consacrées au droit, à la théologie, aux sciences. Le journal zurichois ajoute que

cela ne concerne que la langue écrite puisque la radio et la télévision utilisent le langage coutumier pour traiter de tels sujets. Le même Kloss évaluait à 4000 le nombre de publications imprimées en «suisse allemand» jusqu'en 1970. A lire les catalogues des éditeurs l'augmentation annuelle a été forte depuis lors.

* * *

Pour Elias Canetti, dernier prix Nobel de littérature, l'apprentissage du «zürütütsch» en cachette a été son premier geste d'indépendance. Sa mère, qui lui avait appris l'allemand alors qu'il avait huit ans, n'admettait que la langue littéraire. C'est en fréquentant l'école zurichoise, dans les années 1916 à 1921, que Canetti a été charmé par les accents du dialecte zurichois. Il en parle dans ses mémoires.